

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

— Enfance

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire liée à la COVID19. Au-delà des deux mois de fermeture de l'ensemble des services du 16 mars au 12 mai, de la suppression des séjours enfance-jeunesse, des Rendez-vous culturels et de la fête des familles, les équipes ont dû sans cesse s'adapter aux consignes nationales fluctuantes (ouvertures des services à plusieurs vitesses, protocoles sanitaires variables) afin d'accueillir au mieux notre jeune public : réorganisation des locaux pour éviter les croisements entre groupes différents, roulement des matériels pédagogiques, désinfection des jeux et points de contact, accueil des enfants prioritaires en période de confinement, modification des animations proposées, etc. Sur ce dernier point, l'équipe a fait le choix, depuis l'été, de se recentrer sur des prestataires locaux, dans un double objectif : éviter les brassages de population et soutenir l'économie locale. Il a notamment été fait appel à une professeur de danse du Planay, une professeure de mosaïque et poterie de Champagny-en-Vanoise, une sophrologue de Brides-les-Bains, une accompagnatrice de moyenne montagne de Bozel, à la société des indiens de Courchevel, à la médiathèque du Praz, au parc national de la Vanoise et à la fromagerie de Feissons-sur-Salins.

Malgré ce contexte, le chantier de la Maison de l'enfance a pu aboutir et les portes d'une crèche de 25 places et d'un étage dédié au Relais d'Assistants Maternels ont pu s'ouvrir au public le 3 août 2020. L'ouverture de ce bâtiment a permis le développement de nouveaux services : un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et des temps parentalité avec des ateliers parents-enfants, soirées et matinées familles, spectacles et conférences. Les assistants maternels apprécient ces locaux adaptés, spacieux et lumineux et ont répondu présents à l'augmentation des ouvertures hebdomadaires. Les familles découvrent peu à peu le dispositif LAEP et les temps parentalité malgré des ouvertures et une promotion limitées par la crise sanitaire.

L'année 2020 est également l'année du vote, en Conseil communautaire le 10 février, du projet éducatif "Grandir et s'épanouir en Val Vanoise" après une concertation autour des objectifs éducatifs débutée en 2018. Outil évolutif au service d'une politique enfance-jeunesse en perpétuelle co-construction, ce projet fixe le cap de la mise en œuvre de la politique de Val Vanoise par ses acteurs au sein de ses nombreuses structures. Le projet éducatif met notamment l'accent sur la sécurité affective, le développement des compétences psycho-sociales, l'autonomie et la citoyenneté. Les valeurs de solidarité, respect et tolérance animent les équipes au quotidien

et les guident dans la mise en oeuvre des cinq objectifs éducatifs stratégiques définis dans ce projet :

- Accueillir les enfants dans des conditions idéales de sécurité physique et affective ;
- Accompagner les enfants vers l'autonomie dans le respect de leur évolution individuelle et dans la bienveillance ;
- Organiser la vie en collectivité dans le respect des besoins de chacun ;
- Participer à l'émancipation de chaque enfant et le préparer à devenir un citoyen respectueux et responsable ;
- Valoriser le rôle des parents et construire une relation de qualité avec eux.

La cohésion de l'ensemble de nos services, la cohérence de nos actions et l'implication des parents dans nos structures sont les piliers de la politique enfance-jeunesse de Val Vanoise et représentent un véritable enjeu pour le territoire car les actions en faveur de l'enfance-jeunesse contribuent à son dynamisme et son attractivité.

La professionnalisation de nos agents permet une amélioration permanente de la prise en charge des enfants. En 2020, trois agents ont été accompagnés par la collectivité vers une formation diplômante (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), tous les assistants petite enfance ont été formés à la langue des signes et tous les animateurs aux protocoles d'hygiène HACCP relatifs aux temps de restauration. Par ailleurs, toutes les équipes bénéficient de séances d'analyse de la pratique animées par une psychologue ce qui permet de travailler les éventuelles difficultés et ainsi de mieux accompagner les enfants au quotidien.

Fin 2020, **plus de 1 280 enfants différents** ont participé à une ou plusieurs prestations (accueils périscolaires avant ou après école, pauses méridiennes, accueils de loisirs le mercredi et pendant les vacances, accueil en crèche...) mises en place par Val Vanoise. Bien que la collectivité accueille régulièrement des enfants "extérieurs", la plupart résident sur le territoire.

> Les 0-3 ans

Développer l'accompagnement à la parentalité sur le territoire de Val Vanoise est un objectif fort poursuivi par la Communauté de communes. En août 2020, une Maison de l'enfance composée d'une crèche de 25 places, de locaux adaptés destinés au Relais d'Assistants Maternels (RAM) et au nouveau Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) a ainsi vu le jour. Des activités en famille y sont organisées ainsi que des animations sur la parentalité.

→ L'accueil en crèche

La Communauté de communes gère **7 établissements d'accueil du jeune enfant** dont 2 ouverts uniquement en saison (détails exposés dans les tableaux ci-après). Le vendredi 31 juillet 2020, la micro-crèche (MC) de Bozel a fermé ses portes. Les enfants ont été accueillis dès le lundi 3 août dans les locaux du nouvel Établissement Multi-Accueil (EMA) de la Maison de l'enfance de Bozel. La Communauté de communes a ainsi augmenté le nombre de ses Établissements Multi-Accueils de 4 à 5 et réduit le nombre de ses micro-crèches de 3 à 2. **16 places supplémentaires sont ainsi proposées aux familles.**



Les établissements ouverts à l'année :

Établissement	Nombre de places	Jours et horaires d'ouverture en période normale	Jours et horaires d'ouverture en saison d'hiver
EMA Courchevel Le Praz	30	Du lundi au vendredi, de 8h à 18h30	Du lundi au samedi, de 8h à 18h30
EMA Les Allues	19		
EMA Brides-les-Bains	15	Du lundi au vendredi, de 8h à 18h30	
MC Bozel (janvier à juillet) EMA Bozel (dès août)	9 25		
MC Champagny-en-Vanoise	10		

Les établissements ouverts uniquement en saison :

Établissement	Nombre de places	Jours et horaires d'ouverture en saison d'été	Jours et horaires d'ouverture en saison d'hiver
MC Pralognan-la-Vanoise	5	Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h	Du dimanche au vendredi, de 8h30 à 18h
EMA Courchevel Moriond	16	Fermé	Du lundi au samedi, de 8h à 18h30

Les crèches fonctionnent de manière à garantir la sécurité physique et affective des enfants. Pour cela, des professionnels de la petite enfance, qualifiés et attentifs aux besoins de chacun, accompagnent les tout-petits dans la découverte de la vie en collectivité. Chaque jour, nos équipes sont mobilisées pour faire découvrir aux enfants le monde qui les entoure et pour les aider à grandir dans les meilleures conditions. Conformément à la réglementation en vigueur, les équipes d'encadrement de ces structures d'accueil sont composées d'agents titulaires du diplôme d'éducateurs de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture ou encore du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance.

Les admissions des enfants au sein de ces établissements sont prononcées par le Président de la Communauté de communes, après avis de la commission enfance qui se réunit au minimum trois fois par an (en février, mai et septembre).

Les choix de la commission s'effectuent en fonction des places disponibles, dans la transparence et le respect de critères décidés par le Conseil communautaire (communes de résidence, date d'inscription, année de naissance de l'enfant, situation sociale de la famille...) ; la grille de notation est consultable sur le site internet de la collectivité.



En 2020, trois commissions ont ainsi statué :

- 7 février 2020 : attribution des places à l'année pour des rentrées jusqu'en août 2020 (15 demandes traitées) et attribution des places saisonnières estivales (16 demandes traitées).
- 14 mai 2020 : attribution des places à l'année pour des rentrées jusqu'en décembre 2020 (27 demandes traitées).
- 15 septembre 2020 : attribution des places à l'année pour des rentrées jusqu'en avril 2020 (22 demandes traitées) et attribution des places saisonnières hivernales (43 demandes traitées).

En 2020, les crèches de Val Vanoise ont accueilli **204 enfants**. La crise sanitaire a eu pour effet une baisse de près de 20 % des fréquentations sur l'année malgré l'augmentation des places liée à l'ouverture de l'établissement multi-accueil de Bozel en septembre.

D'un point de vue financier, suite à la revalorisation de la participation familiale par la CNAF, le tarif facturé aux parents varie de 0,43 € à 3,42 € de l'heure alors que le prix de revient réel est estimé à 15,44 €. Sur le budget annuel de 1,9 millions d'euros consacré au fonctionnement des établissements **le financement est assuré à 45 % par Val Vanoise, 43 % par la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie et 12% par les participations des familles.**

En termes de développement, l'année 2020 a été marquée par :

- la formation de tous les agents petite enfance à la langue des signes ;
- le remplacement des baies vitrées de la crèche de Brides-les-Bains ;
- l'ouverture de la Maison de l'enfance.

→ **La Maison de l'enfance RAM-LAEP**

L'ouverture de la Maison de l'enfance en août 2020 a non seulement permis d'offrir un lieu dédié et adapté au Relais d'Assistants Maternels (une salle grande et lumineuse donnant sur une terrasse de 110 m², une salle d'activité, un espace pataugeoire) mais également d'offrir de nouveaux services aux familles du territoire : un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et des temps parentalité composés d'ateliers parents-enfants, de soirées et matinées en familles, de spectacles et conférences. La fréquentation faible cette année s'explique par une période d'ouverture réduite (4 mois) et contrainte par la crise sanitaire (1 séance LAEP sur 2, 1 atelier parents-enfants sur 3, 1 conférence, 0 soirée et matinée en famille).

Le Relais d'Assistants Maternels (RAM)

Le RAM est un espace de rencontres, d'échanges et d'information. Il permet aux parents et aux futurs parents de recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Il apporte également aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne, qu'il soit administratif ou relatif au cœur de métier, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. La responsable du RAM est disponible pour accompagner parents et assistants maternels lors des permanences les lundis, de 15h30 à 18h00, ou sur rendez-vous. Le RAM de Val Vanoise participe également activement au réseau des RAM de Savoie.

Parallèlement, le RAM organise des temps et ateliers d'accompagnement à la parentalité et de développement du lien social :

Les ateliers d'éveil RAM

Tous les mardis et vendredis, de 9h30 à 11h30, le RAM propose gratuitement des ateliers d'éveil et de rencontre aux assistants maternels ou garde à domicile en exercice sur le territoire de Val Vanoise. Véritables temps d'échanges entre les assistants maternels et les enfants, ces



rendez-vous permettent d'échanger sur les pratiques et de découvrir de nouvelles activités. Ils sont aussi l'occasion, pour les enfants de 0 à 3 ans, de se retrouver avec des camarades de leur âge.

Les ateliers itinérants

Tous les jeudis, de 9h45 à 11h, le RAM propose gratuitement des ateliers itinérants, sur inscription, ouverts à tous les parents d'enfants de 0 à 3 ans ainsi qu'aux assistants maternels ou gardes à domicile du territoire de Val Vanoise. En fonction des places disponibles, les structures collectives peuvent y participer. Ces temps organisés au plus près des habitants favorisent le lien parent - enfant à travers des animations originales et permettent aux habitants et aux professionnels de se rencontrer.

En 2020, le RAM en chiffres, c'est :

- 39 assistants maternels agréés sur le territoire ;
- 2 temps collectifs par semaine fréquentés en moyenne par 12 enfants et 5 assistants maternels par atelier soit 36 ouvertures annuelles ;
- 2 ateliers d'éveil corporel via les ateliers du cirque avec "Curriculo" et 2 ateliers céramique ;
- 1 atelier parentalité itinérant par semaine sur 7 communes soit 16 ouvertures annuelles ;
- 15 parents, 20 assistants maternels, 29 professionnels des crèches et 151 enfants ayant bénéficié des ateliers itinérants ;
- 6 ateliers itinérants animés par un intervenant externe : 5 séances d'éveil corporel via les ateliers du cirque "Curriculo" et une séance "P'tits lecteurs" en partenariat avec la bibliothèque de Pralognan-la-Vanoise ;
- la participation des assistants maternels aux 2 temps lectures, 2 spectacles, 1 sortie cinéma et 1 conférence organisés par la Maison de l'enfance RAM-LAEP pour tous les publics.

Le Lieu d'Accueil Enfants - Parents (LAEP)

Ouvert deux fois par semaine, les lundis de 9h30 à 11h30 et mardis, de 15h30 à 18h, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents est un espace convivial qui accueille, de manière anonyme et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés d'un adulte ayant un lien de parenté avec lui. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents ou futurs parents. Elle permet aux enfants et à leurs parents au sens large (parents, grands-parents, oncles et tantes, etc.) de se retrouver dans un espace accueillant et ludique favorisant la socialisation et les échanges. Deux accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute sont présents pour accueillir, écouter et faciliter les échanges.

En 2020, le LAEP en chiffres, c'est :

- 2 temps collectifs par semaine soit 18 ouvertures annuelles ;
- une fréquentation moyenne de 2 enfants et 3 parents par atelier soit 9 enfants au total.

Les temps parentalité

Les ateliers parents - jeunes enfants

Tous les mercredis matin, de 9h30 à 11h30, la Maison de l'enfance propose des ateliers parents-enfants qui permettent de favoriser le lien entre les parents et les enfants autour d'une activité ludique. Ces ateliers gratuits sont destinés aux enfants de 0 à 3 ans du territoire de Val Vanoise et à leurs familles.

Jouons ensemble et Pauses ré-cratives

Deux fois par semaine, les mercredis et vendredis après-midi, de 15h30 à 18h, les animatrices de la Maison de l'enfance accueillent petits et grands, de 3 à 11 ans, accompagnés de leurs parents,



pour un temps de jeu (Jouons ensemble) ou d'activités créatives et ludiques (Pauses ré-créatives). Dans une ambiance de détente et de convivialité, parents et enfants sont amenés à profiter ensemble de la fin de journée tout en ayant la possibilité d'échanger avec d'autres parents et camarades.

Les rendez-vous ponctuels

Matinées en famille les samedis, soirées à thèmes les vendredis, conférences, spectacles, ateliers culturels, ... la Maison de l'enfance organise régulièrement des temps conviviaux destinés aux familles permettant de développer le lien social et d'accompagner la parentalité. Ces rendez-vous ponctuels sont ouverts aux parents, enfants et professionnels de l'enfance du territoire Val Vanoise. En fonction des places disponibles, les structures collectives peuvent y participer.

En 2020, les temps parentalité en chiffres, c'est :

- 5 ateliers parents-jeunes enfants les mercredis de 9h30 à 11h30 avec une fréquentation moyenne de 8 enfants et 7 parents soit 18 enfants au total ;
- 1 séance d'éveil corporel via les ateliers du cirque "Curriculo" pour les ateliers parents - jeunes enfants ;
- 7 ouvertures pour les ateliers "jouons ensemble" du vendredi (de 15h30 à 18h00) fréquentées en moyenne par 2 adultes et 2 enfants ;
- 2 "Racontines" dont une dédiée à l'opération "premières pages" et une séance "P'tits lecteurs" en partenariat avec la bibliothèque de Bozel dont 29 adultes et 51 enfants ont bénéficié ;
- 2 spectacles: "Didoudam" par la compagnie Malia Compagnie", "Lou (Hou)p" par la compagnie NAJICO suivis par 26 adultes et 63 enfants au total ;
- 1 séance découverte au cinéma "O P'tit Ciné" dont 17 adultes et 17 enfants ont bénéficié ;
- 1 conférence: "Mieux se comprendre pour mieux accompagner" animée par Sandrine Donzel avec une participation de 18 personnes.

> Les 3-11 ans

→ L'accueil avant et après l'école

Les accueils avant et après l'école se déroulent pendant toutes les semaines scolaires, chaque jour d'école. L'accueil des enfants est organisé dans les écoles du territoire où ils suivent leur scolarité. L'accueil avant et après l'école est axé sur le respect du rythme de l'enfant. Des activités adaptées sont proposées aux enfants qui restent libres d'y participer ou non. Val Vanoise ne propose pas d'accompagnement aux devoirs mais permet aux enfants qui le souhaitent d'effectuer leurs devoirs en autonomie. Les animateurs instaurent un climat de confiance et de bienveillance avec les enfants et les familles.

En 2020, **203 enfants ont fréquenté l'accueil avant école** (314 en 2018 et 274 en 2019) soit - 26 % par rapport à 2019 ; **522 enfants ont fréquenté l'accueil après l'école** (573 en 2018 et 636 en 2019) soit -18 % par rapport à 2019.

Les goûters sont fournis par Val Vanoise pendant l'accueil après l'école. En 2020, **près de 11 200 portions ont été distribuées** aux enfants.

→ La pause méridienne

La pause méridienne se déroule les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire. Elle est exclusivement réservée aux enfants scolarisés dans les écoles du territoire. **La majorité des communes du territoire (Courchevel, Feissons-sur-Salins, Montagny, Planay et**



Pralognan-la-Vanoise) ont souhaité confier l'organisation de leur pause méridienne à Val Vanoise, à savoir la gestion administrative (inscriptions et facturation) et pédagogique (encadrement des enfants, temps d'animation et de repos) de ces temps. L'objectif est le suivant : faciliter le quotidien des familles par le biais d'un dossier et d'une facture unique pour l'ensemble des prestations enfance et par la présence d'un interlocuteur unique, le responsable de site, pour toute interrogation sur la journée de l'enfant. Par ailleurs, la gestion de la pause méridienne par Val Vanoise garantit une cohérence éducative sur tous les temps de l'enfant, du matin au soir, du lundi au vendredi, des périodes scolaires aux vacances. Les animateurs bénéficient des mêmes formations et agissent dans le cadre d'un même projet pédagogique centré sur la bienveillance, l'ouverture culturelle et la sensibilisation au développement durable. Le temps du déjeuner est ainsi un temps éducatif à part entière au cours duquel les animateurs, déjeunant à table avec les enfants, garantissent une ambiance calme, sont attentifs à ce que les enfants mangent en quantité suffisante et les invitent à goûter les plats. Des temps d'animation sont proposés aux plus grands en dehors des repas (ateliers manuels, artistiques, sportifs ou citoyens).

La fin de l'année 2020 a permis la préfiguration de la reprise des pauses méridiennes des écoles des Allues par Val Vanoise en janvier 2021, avec, dès septembre une gestion intercommunale de la facturation et des rencontres avec le personnel municipal chargé de la restauration.

En 2020, **514 enfants ont fréquenté les pauses méridiennes gérées par Val Vanoise** (522 en 2019), soit des effectifs plutôt stables.

→ L'accueil le mercredi

L'accueil du mercredi se déroule pendant toutes les semaines scolaires entre 7h30 et 18h30. Plusieurs formules sont proposées aux familles : matin, après-midi ou journée complète, avec ou sans repas. L'accueil des enfants est regroupé sur les trois sites détaillés ci-après. Les enfants sont inscrits sur chaque site en fonction de l'école dans laquelle ils sont scolarisés. Cependant, sur simple demande, les enfants peuvent être inscrits sur un site différent.

Les programmes des mercredis sont variés et adaptés aux enfants : activités manuelles, sportives, d'expression... L'accent est également mis sur l'ouverture culturelle et citoyenne avec l'organisation de journées thématiques, visites, spectacles. Les animateurs accompagnent les enfants dans leur apprentissage de la vie en collectivité et de l'autonomie et favorisent un climat de confiance et de bienveillance.

ECOLE DE L'ENFANT	SITE DE RATTACHEMENT
Bozel, Brides-les-Bains, Champagny-en-Vanoise, Feissons-sur-Salins, Montagny, Le Planay et Pralognan-la-Vanoise	Site de Bozel (école élémentaire et maternelle de Bozel)
Les Allues et Méribel	Site des Allues (école primaire des Allues)
Le Praz et de Courchevel 1850.	Site de Courchevel (locaux de l'école élémentaire et maternelle du Praz)

Sur les trois sites cumulés, la **fréquentation moyenne par mercredi est d'environ 74 enfants** (82 en 2019, 68 en 2018) ce qui représente une baisse de 10 %. Cette baisse est la conséquence d'une ouverture à faible effectif fin juin et début juillet en raison de la crise sanitaire.

→ L'accueil pendant les vacances

L'accueil pendant les vacances se déroule lors des vacances scolaire de la zone A du lundi au vendredi entre 7h30 et 18h30.

	SITE DES ALLUES	SITE DE BOZEL	SITE DE COURCHEVEL
vacances d'automne	ouvert (fermé la 2ème semaine)	ouvert	ouvert (fermé la 2ème semaine)
vacances de fin d'année	ouvert		
vacances d'hiver			
vacances de printemps			
vacances d'été	ouvert (fermé la dernière semaine d'août)		

En 2020, en raison de la crise sanitaire, l'ensemble des structures ont été fermées pendant les vacances de printemps. Le site de Bozel a donc proposé un accueil pendant les vacances de 13 semaines et les sites des Allues et de Courchevel de 12 semaines.

En 2020, **640 enfants ont fréquenté les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires (674 enfants 2019), avec en moyenne 105 enfants par jour** (111 en 2019). Hors vacances de printemps, cela représente 6 511 journées de présence en 2020 (6 772 en 2019).

Le groupe des 9-11 ans continue d'évoluer avec une augmentation de la fréquentation en 2020 : **115 enfants ont été accueillis en 2020 (55 en 2018, 72 en 2019) soit + 62 %**. Cela représente en 2020, hors vacances de printemps, 2 692 journées (2 553 en 2019 soit + 6 %). La création d'un groupe spécifique aux 9-11 ans en 2018 a permis de fidéliser ce jeune public par la proposition d'un programme plus adapté à leurs besoins et la mise en place d'animateurs référents.

→ Les séjours

Apprendre à vivre en communauté, découvrir de nouvelles régions, vivre des expériences en dehors du cadre familial, pratiquer de nouvelles activités, développer son autonomie... autant d'objectifs qui motivent la Communauté de communes Val Vanoise à proposer pendant les vacances scolaires des séjours aux destinations diverses à tous les jeunes habitants. Les thématiques sont variées et adaptées aux besoins des 3-11 ans : sports, arts, activités manuelles, citoyenneté... Des minis séjours d'une à deux nuits sont également organisés pour les petits dès 3 ans afin de les initier en douceur à la vie en colonie.

Tous les séjours programmés en 2020 ont été annulés en raison de la crise sanitaire.

→ L'anglais

Notre territoire compte plusieurs communes supports de stations de ski de renommée internationale fréquentées par une clientèle anglophone. Fort de ce constat, il apparaît essentiel que les enfants puissent, dès leur plus jeune âge, apprendre l'anglais.



Dans cette logique, la Communauté de communes Val Vanoise organise, en lien avec les services de l'éducation nationale, l'enseignement de cette langue dans les écoles grâce à la mobilisation de nos intervenantes pour un **total de 50 heures hebdomadaires d'enseignement**.

Ainsi, 3 intervenantes natives initient les élèves de 3 à 12 ans à l'anglais, à raison de 2 fois 20 minutes hebdomadaires pour les élèves de maternelle et de 2 fois 45 minutes hebdomadaires pour les élèves de l'élémentaire. Conformément aux préconisations de l'éducation nationale, l'approche pédagogique est ludique et centrée sur les compétences des enfants.

> Les 12-17 ans

→ "Les Rendez-vous Ados"

Tout au long de l'année, des activités en dehors des temps d'accueil habituels sont proposées par les animateurs de la Communauté de communes Val Vanoise. Les adolescents sont invités à être acteurs de ces temps et à proposer des activités - sportives, culturelles ou de loisirs - adaptées à leurs envies tout en étant incluses dans le cadre du projet éducatif et notamment de son versant écologique (ateliers "Do it yourself" et zéro déchets par exemple). Les inscriptions se font auprès des animateurs lors de leurs permanences au foyer du collège de Bozel. Les activités peuvent avoir lieu les mercredis après-midi ou les week-ends.

En 2020, 3 journées ont été proposées aux jeunes : Yooner (luge type paret), Wam Park (activités nautiques dont wake board) et ateliers zéro déchet (fabrication d'emballages "bee's wraps" et d'éponges "tawashi"). Au total, **33 jeunes** y ont participé. Les autres activités ont été annulées en raison de la crise sanitaire.

→ L'accueil pendant les vacances

L'accueil pendant les vacances se déroule pendant les vacances scolaires de la zone A entre 7h30 et 18h30 du lundi au vendredi (sauf la dernière semaine de l'été et pendant les séjours). L'accueil des ados est regroupé sur le site de Bozel, au foyer du collège Le Bonrieu. Cependant, les ados peuvent être accueillis sur les sites des Allues et de Courchevel puis emmenés en minibus par nos animateurs vers le site de Bozel. Les ados sont invités à co-construire leurs programmes et proposer des activités ponctuelles ou projets s'inscrivant dans la durée. Selon leurs envies, le programme peut être axé sur des activités sportives, de loisirs, culturelles ou citoyennes. Les animateurs favorisent l'implication des ados et les accompagnent vers l'autonomie, dans un climat de respect et de bienveillance.

En 2020, **99 ados ont fréquenté l'accueil de Bozel pendant les vacances, avec en moyenne 10 jeunes par jour** (12 en 2019). Cette légère baisse est due notamment à la réduction des permanences au collège en raison de la crise sanitaire au cours desquelles les animateurs jeunesse assurent la promotion auprès des jeunes des programmes de vacances.

→ Les séjours

Apprendre à vivre en communauté, faire découvrir aux ados de nouvelles régions, les sensibiliser à vivre des expériences en dehors du cadre familial, pratiquer de nouvelles activités, développer leur autonomie... autant d'objectifs qui motivent Val Vanoise à proposer pendant les vacances scolaires des séjours aux destinations diverses à tous les jeunes habitants. Ainsi, des séjours à l'étranger avec visites de grandes villes européennes sont régulièrement proposés. Les ados sont invités à construire leur séjour à partir de leurs envies et de leurs contraintes (budget, distance, temps...). L'itinérance est un mode de voyage privilégié car plus à même de favoriser la



découverte et la rencontre des populations locales. La réalisation de séjours solidaires permet, par ailleurs, de développer l'engagement et la citoyenneté.

Tous les séjours programmés en 2020 ont été annulés en raison de la crise sanitaire.

→ **Les permanences au collège**

Les mardis et les jeudis de 12h00 à 13h20, les animateurs de Val Vanoise proposent aux collégiens une pause ludique grâce à la mise en place d'ateliers divers et variés : tournois sportifs, activités manuelles, jeux de société... Le rendez-vous se situe au foyer du collège. L'idée est de partager un moment de détente, d'informations sur les programmes des vacances scolaires, "les Rendez-Vous Ados" et les séjours. C'est aussi un moment privilégié pour les adolescents et l'équipe jeunesse de créer un lien de confiance. Chaque jeune est invité à être acteur de la programmation de l'année en proposant des thèmes, des envies, des projets, des lieux... Des actions de prévention et de sensibilisation peuvent également être mises en place sur des sujets liés à la santé (addictions, alimentation) ou à la citoyenneté (harcèlement, non-discrimination, égalité filles-garçons...). En moyenne, 25 élèves profitent de ce dispositif chaque jour.

En 2020, dans le contexte de crise sanitaire, de nombreuses permanences ont été annulées ou organisées en extérieur.

> **La culture**

La culture a été fortement impactée par la crise sanitaire : aucun événement organisé directement par Val Vanoise (Rendez-vous culturels, Fête des familles) n'a pu voir le jour. Le parcours culturel proposé sur l'année scolaire 2019-2020 a été rapidement avorté et les enseignements de l'Ecole des Arts très réduits avec des formats en distanciel peu adaptés aux besoins des pratiques instrumentales.

→ **Le parcours culturel avec le collège**

Destiné à tous les élèves de 4^{ème} du collège de Bozel, Val Vanoise organise le parcours culturel en lien avec les professeurs et le centre culturel le Dôme Théâtre d'Albertville. Les élèves travaillent ainsi avec leurs professeurs sur 2 à 3 spectacles auxquels ils assistent ensuite. Par ailleurs, l'accueil d'une résidence d'artistes au collège leur permet de côtoyer les artistes dans leur quotidien et d'appréhender le travail nécessaire à la création d'un spectacle. Ce parcours permet d'initier les jeunes afin qu'ils acquièrent un regard critique de spectateur et développent une ouverture d'esprit en matière artistique et culturelle. Cette initiative s'intègre totalement au programme scolaire et suscite toujours un vif intérêt auprès de l'équipe éducative.

Pour sa neuvième édition sur l'année scolaire 2019-2020, **70 élèves (3 classes de 4^{ème}) ont pu assister à un spectacle (Pierre et le loup) et effectuer une visite du Dôme Théâtre** en début d'année scolaire. Les autres spectacles et temps de résidence d'artistes ont été annulés en raison de la crise sanitaire.

→ **La Fête des familles**

Temps fort pour les familles du territoire, la Fête des familles est un événement qui permet de clore l'année scolaire ensemble - enfants, adolescents, parents, grands-parents, personnels des crèches et des accueils de loisirs - et de partager des moments conviviaux en dehors du cadre habituel. Organisé fin juin à la base de loisirs de Bozel, cet événement propose des activités variées et adaptées à tous : jeux d'eau pour les plus jeunes, canoë pour les plus grands, grands

jeux pour tous en bois, balades à poney, manèges créatifs, peinture, ateliers de sensibilisation (émotions et parentalité, développement durable, etc.), spectacles... Cet événement rassembleur associe les familles et les enfants à son organisation, les premières dans le cadre d'un groupe de travail se réunissant dès le mois de janvier, les seconds dans le cadre des accueils de loisirs.

En raison de la crise sanitaire, la Fête des familles n'a pu être organisée en 2020.

→ **Les Rendez-vous culturels**

Initiés en 2016, les "Rendez-vous culturels en Val Vanoise" Les Rendez-vous culturels proposent aux habitants de notre territoire une offre culturelle de proximité. L'idée de cette action est de programmer, dans les communes membres de l'intercommunalité, des spectacles vivants en privilégiant les périodes en dehors des saisons touristiques pour toucher davantage la population locale. Danse, cirque, théâtre, ciné-concerts, les propositions sont variées et destinées à satisfaire tous les publics, des enfants aux grands-parents. Ces événements se veulent accessibles - géographiquement et financièrement - et conviviaux. Un verre de l'amitié offert en fin de spectacle permet ainsi échanges et partages.

En 2020, aucun spectacle n'a pu être proposé en raison du contexte sanitaire.

→ **L'École des Arts**

La Communauté de communes Val Vanoise a mis en œuvre, en lien avec la Communauté de communes Cœur de Tarentaise et la Communauté de communes de la Vallée d'Aigueblanche, un service unifié pour assurer la gestion de l'École de Arts, section musique sur notre territoire. Au quotidien, la Communauté de communes Cœur de Tarentaise est chargée par les deux autres collectivités de porter l'organisation et l'encadrement du service.

En complément de ses missions traditionnelles, l'École des Arts organise l'intervention d'une professeur de musique dans les écoles et les établissements d'accueil du jeune enfant. Par ailleurs, elle favorise le développement d'actions culturelles sur le territoire : séances d'éveil musical pour les 4-5 ans, initiation instrumentale pour les plus de 6 ans à Bozel les mercredis matins. Val Vanoise accueille également sur son territoire le spectacle de fin d'année de l'École.

En fonction des années, entre 200 et 300 élèves fréquentent l'École. Les cours qui se déroulent à Bozel et à Moûtiers sont ouverts aux enfants et aux adultes. Pour l'année scolaire 2020-2021, 258 personnes (253 en 2017, 217 en 2018, 259 en 2019) sont inscrites dont **108 issues du territoire de Val Vanoise** (105 en 2017, 90 en 2018, 122 en 2019).

Un service de cours en distanciel a été proposé pendant les périodes de confinement. Cependant, au regard des contraintes entraînées par ce mode d'enseignement, les conseils communautaires des trois collectivités associées ont décidé d'accorder une remise sur le tarif trimestriel à raison de 50 % pour les activités d'éveil et d'initiation destinées aux 4-7 ans et de 10 % pour les autres élèves. Cela représente une perte de recette de plus de 4 000 euros pour le service unifié.

> **Le transport scolaire**

La compétence transport scolaire relève de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Afin de garantir aux usagers une relation de proximité, la région en délègue l'organisation à certaines collectivités locales. Pour notre territoire, c'est Val Vanoise qui assure l'organisation des transports scolaires au quotidien. Ainsi, **25 lignes desservent l'ensemble des établissements scolaires**. Elles sont, chaque jour, **empruntées par près de 650 élèves**. Cinq compagnies de transports sont mobilisées.

— Développement et attractivité du territoire

→ Travaux de la maison de santé et de la maison de l'enfance

La réception du bâtiment était prévue en juin 2020. La crise sanitaire a repoussé la livraison du bâtiment. Les équipes de l'EMA de Bozel, du RAM/LAEP et les professionnels de santé ont pu s'installer à partir du 3 août 2020. La signalétique de l'ensemble du bâtiment a été soignée de façon à informer clairement les usagers.

Un espace est dédié à la mise en place d'un système de radiologie qui permettra de mieux traiter les patients et limitera ainsi les trajets des services de secours. Le marché a été lancé en 2020 pour une installation en avril 2021.

→ Travaux du nouveau siège de la communauté de communes

Suite à la phase de désamiantage, le chantier de reconstruction du bâtiment existant situé rue Sainte Barbe a pu débuter en décembre 2019. Le chantier a été retardé par le confinement en lien avec la COVID19. La réception, initialement prévue à la fin de l'été 2020, a dû être décalée au 22 septembre 2020. Le bâtiment était opérationnel dès le 25 septembre pour l'installation des différents services concernés.

La réalisation de ce nouveau siège a permis de libérer le bâtiment historique de Val Vanoise situé rue des Tilleuls au profit des directions Patrimoine-Aménagement et Collecte des déchets jusque-là installées dans un appartement en location.

→ Installation de constructions modulaires - rue des Fleurs

Suite à la réorganisation du service de la collecte des déchets et à la volonté de la collectivité de mettre à la disposition des agents des espaces plus adaptés, il a été nécessaire de faire évoluer les installations existantes pour compléter les vestiaires des agents permanents et saisonniers, créer des bureaux pour les chefs d'équipe et une salle de pause.

Dans cette logique, une construction modulaire a été mise en place au niveau des garages situés rue des fleurs en complément du bâtiment existant. Ces dispositions sont transitoires dans l'attente d'un projet global de restructuration des infrastructures nécessaires au fonctionnement de la collecte des déchets.

→ Déchetteries

Un audit réalisé en début d'année 2020 a permis de lancer des actions pour remettre aux normes les déchetteries : des murets de protection anti-chute ont été installés et de nombreux petits aménagements sont en cours.

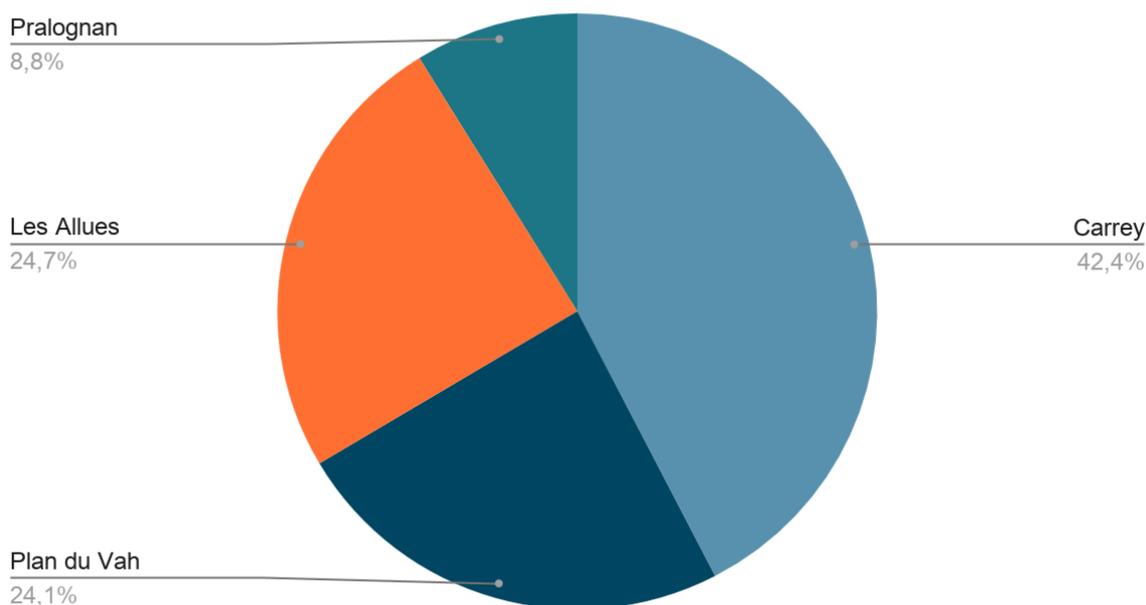
Val Vanoise assure la gestion de 4 déchetteries (1 en régie directe et 3 en délégation à des prestataires). En 2020, 963 bennes ont été collectées (1039 en 2019 et 1050 en 2018). Les flux principaux sont les encombrants, le bois et les gravats. Au total, 35 600 passages ont été comptabilisés en 2020 (40 000 en 2019 et 35000 en 2018).

Ci-après, le détail des tonnages des bennes par site :

- Déchetterie du Carrey : 2027 tonnes (2314 tonnes en 2019) ;
- Déchetterie des Allues : 1181 tonnes (1274 tonnes en 2019) ;

- Déchetterie de Pralognan-la-Vanoise : 422 tonnes (497 tonnes en 2019) ;
- Déchetterie du Plan du Vah : 1150 tonnes (1229 tonnes en 2019).

Tonnages des bennes par déchetterie- Année 2020



Cela représente un total de 4 780 T en 2020. En 2019, 5 314 tonnes avaient été collectées.

S'agissant des déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, acides, produits phytosanitaires, aérosols, etc), 47 tonnes ont été collectées sur les 4 déchetteries (50 tonnes en 2019).

La crise sanitaire a eu des conséquences sur l'organisation des déchetteries en 2020. Après une période de fermeture du 17 mars au 14 avril, il a ensuite été possible d'ouvrir à nouveau sur rendez-vous uniquement pour les professionnels. Cette organisation a été généralisée aux particuliers à partir du 20 avril.

Le ralentissement de l'activité économique a également eu un impact sur le nombre de passages dans les déchetteries.

→ Le transport à la demande

Ce service a été mis en place en 2016. Il est gratuit et ouvert aux habitants permanents, secondaires et saisonniers du territoire. Il fonctionne sur réservation et s'articule autour des 4 lignes suivantes :

- Ligne 1 : Courchevel / Moûtiers
- Ligne 2 : Les Allues / Moûtiers
- Ligne 3 : Pralognan-la-Vanoise / Moûtiers
- Ligne 4 : Le Planay / Moûtiers

En 2020, le dispositif a été utilisé par **620 usagers** (contre 860 usagers en 2019 et 800 usagers en 2018). Ce service a été à l'arrêt pendant 2,5 mois à cause de la COVID19. L'objectif du transport à la demande est de favoriser les échanges sociaux et de participer à la diminution de

l'enclavement du territoire de Val Vanoise. Le coût total à l'année de ce service a été de 23 700€ TTC. Cela représente un coût d'environ 38 € par usager en 2020.

→ **Entretien des sentiers**

Parmi les compétences de la Communauté de communes figure l'entretien des sentiers communautaires et des cours d'eau lorsqu'ils présentent un intérêt communautaire. À ce titre, différents travaux ont été entrepris en 2020 :

- **Entretien du Grand tour de Tarentaise et du chemin des vignes** : fauchage, piochage, coupe de chablis, entretien de cunettes. Une astreinte est mise en place lors des trails empruntant les chemins communautaires. Par ailleurs, la commune de Brides-les-Bains a bénéficié du tarif du marché de Val Vanoise pour entretenir ses sentiers.
- **Mur de soutènement sentier des vignes** : Un effondrement sur plusieurs mètres du mur de soutènement du chemin des vignes a été réparé suite à des conditions météo non favorables (beaucoup de pluie en fin d'hiver)
- **Mains courantes à Champagny-en-Vanoise**. Des mains courantes ont été posées en aval de la passerelle du sentier du Plan du Bouc à l'automne 2020.
- **Signalisation des sentiers** : Les panneaux sur le secteur de Bozel/ Mont Jovet ont été remplacés/complétés.

— **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités depuis le 1er janvier 2018. Un poste de technicien existe depuis 2019 pour planifier, organiser et structurer cette compétence à l'échelle de Val Vanoise.

→ **Entretien des cours d'eau et des espèces invasives**

En 2020, l'ONF a réalisé 66 jours de travaux d'entretien des cours d'eau sur le territoire de Val Vanoise.

La lutte contre la renouée du Japon est une préoccupation. 20 journées d'entretien ont été réalisées par l'ONF et TVI pour limiter la propagation de cette espèce invasive. L'association d'insertion TVI a effectué 850 heures de travail pour la fauche de la renouée.

Val Vanoise a mandaté l'ONF pour réaliser le diagnostic des cours d'eau, l'élaboration d'un programme pluriannuel d'entretien et la réalisation du dossier de déclaration d'intérêt général (DIG). Cette DIG a pour objectif de permettre à Val Vanoise d'entretenir les cours d'eau et de lutter contre la renouée du Japon sur les propriétés privées au titre de l'intérêt général.

→ **Etudes en cours** :

- **Restauration du ruisseau des Frênes aux Allues** :

Une étude avait été lancée visant à proposer un avant projet pour le confortement des berges du ruisseau des Frênes. En 2020, le RTM a présenté l'avant-projet permettant de déterminer les secteurs prioritaires à traiter.

- **Site du Laisonnay à Champagny-le-haut** :

Diagnostic hydraulique et proposition de travaux au stade d'avant-projet. Le RTM a rendu un avant-projet concernant l'aménagement des hameaux du Laisonnay d'en haut et du Laisonnay



d'en bas dans le but de réduire le risque d'inondation. Cette présentation a fait ressortir les contraintes réglementaires supplémentaires liées au site classé du vallon de Champagny.

- Restauration de la confluence entre le Doron de Bozel et le Bonrieu et restauration de la continuité écologique :

L'étude lancée en 2018 était partagée en 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic hydraulique et hydromorphologique du Bonrieu ;
- Phase 2 : Étude de scénarios d'aménagements de restauration ;
- Phase 3 : Étude d'avant-projet du scénario retenu.

En 2020, le bureau d'étude BURGEAP a réalisé la phase 3 permettant de faire les choix en vue de lancer les études de maîtrise d'œuvre en phase projet.

- Lancement du marché concernant la restauration du Doron des Allues dans la traversée de Brides-les-Bains.

→ **Opération et structuration de la compétence GEMAPI**

- Suivi du système d'alerte des crues des Ravines avec la supervision du contrat de télégestion pour les 4 stations de mesures situés aux Ravines, à l'aval de Tueda, au Plan de Tuéda et au Mont Vallon ;
- Curage du Doron de Bozel au droit de la déchetterie du Carrey ;
- Suivi topographique des travaux réalisés sur le Doron de Bozel et de Pralognan au Planay en 2018-2019 ;
- Définition de l'intérêt général GEMAPI pour déterminer les limites d'intervention de Val Vanoise ;
- Détermination des cours d'eau gérée par Val Vanoise avec l'élaboration d'une cartographie correspondant au cadre de la définition de l'intérêt général.

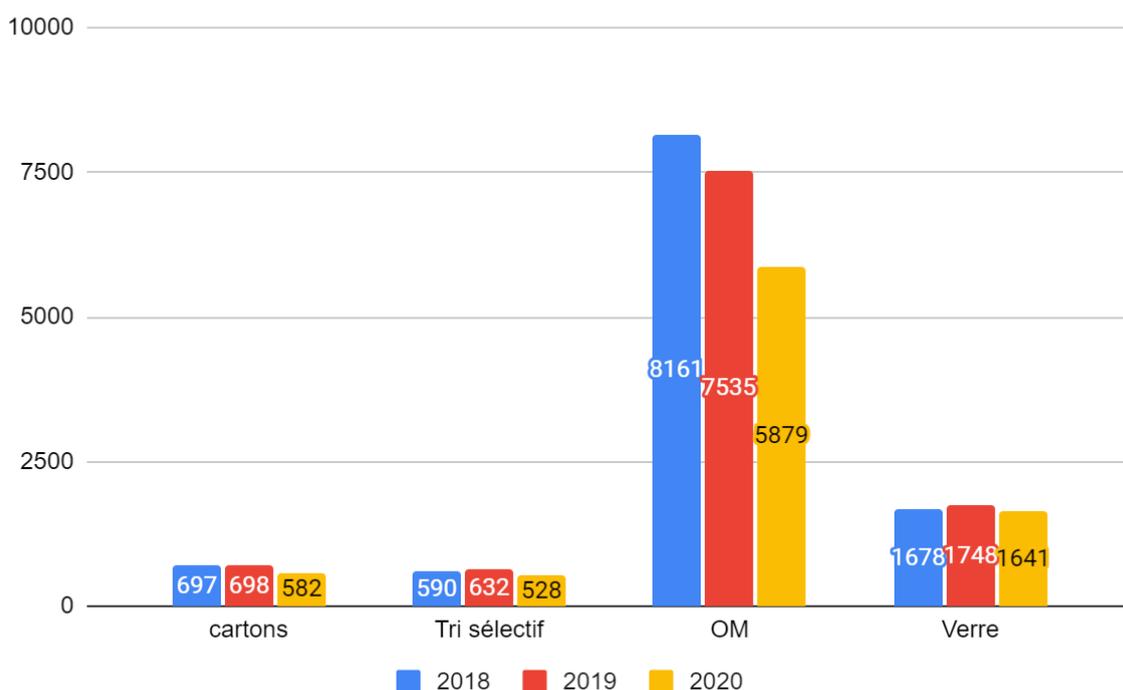
— **Collecte des ordures ménagères**

Les principaux faits marquants de l'année 2020 concernant la compétence des Ordures Ménagères (OM) sont les suivants :

- Déploiement sur l'ensemble du territoire de 810 sondes de mesure du niveau de remplissage pour les conteneurs semi-enterrés et aériens. Ces équipements ont permis de créer des tournées de collecte optimisées en fonction du niveau de remplissage des cuves permettant de :
 - collecter avec un niveau de remplissage moyen des cuves de plus de 70% (contre 40% auparavant) ;
 - diminuer fortement les débordements des cuves ;
 - optimiser le déplacement des poids lourds : 100% des cuves indiquées sur une tournée sont à collecter (contre 50% auparavant).
- Expérimentation d'un nouveau dispositif de collecte des cartons sur la commune de Brides les Bains par la mise en place d'un compacteur à carton en accès libre 24h/24H.



Evolution du tonnage collecté entre 2018 et 2020



- Les tonnages de 2020, tous flux confondus, sont en baisse par rapport à 2019. Cela est dû à la crise sanitaire du Covid et à la fermeture anticipée des stations.. Toutefois, cette diminution est minorée par une reprise intense d'activité durant le mois d'août.
- Réalisation de deux campagnes de lavage des bacs et des cuves. Au total, ce sont 1056 bacs et 700 cuves qui ont été nettoyés.
- 1602 dépôts illégaux de déchets (1188 pour les encombrants et 414 dépôts sauvages) signalés par les équipes de collecte autour des Points d'Apport Volontaire. L'ensemble de ces déchets ont été ramassés par les équipes de la logistique.
- Le traitement des déchets est délégué au syndicat mixte de traitement des déchets Savoie Déchets.
- Collaboration active avec la commune des Allues pour gérer la collecte des déchets lors du passage du Tour de France au mois de septembre.

— Gestion et déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Val Vanoise a poursuivi le changement du mode de collecte des déchets et le déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV), via la réalisation des travaux suivants :

- Champagny-en-Vanoise : création de 13 PAV en conteneurs semi-enterrés et de 2 PAV en conteneurs aériens, en remplacement des bacs roulants. L'ensemble de la commune est désormais équipé en conteneurs semi-enterrés.
- Les Allues : démantèlement de 2 PAV à Mottaret (cuves 'ordures ménagères' isolées), chemin des Géraniums et chemin des Crocus.
- Courchevel : création d'un PAV au Lac de la Rosière dans le cadre d'un aménagement communal.

- Maintenance et nettoyage réalisés sur l'ensemble de l'infrastructure de collecte : Bacs roulants, chalets, cuves.

— Installations de stockage des déchets inertes (ISDI)

La Communauté de communes Val Vanoise assure la gestion de deux Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) principalement à destination des professionnels à Champagny et au Planay. En 2020, L'ISDI du Torchet à Champagny a connu des apports très importants en début de saison. Arrivé à saturation, il a été nécessaire de fermer l'accès à cette installation le 9 juin en vue d'un remodelage et de sa fermeture définitive.

Les apports constatés par levé topographique du géomètre en 2019 sont les suivants :

- Champagny-en-Vanoise : 26 890 m³
- Planay : 4 170 m³

— Prévention des déchets

Val Vanoise agit aussi en amont de la production des déchets ménagers. Par ses actions de sensibilisation et de prévention, elle contribue à réduire le tonnage d'ordures ménagères et à améliorer le geste de tri. En 2020, sa politique de prévention s'est déclinée en plusieurs actions.

→ Animations scolaires

10 animations scolaires et 120 élèves sensibilisés auprès des écoles de Montagny, de Feissons, du Planay et du Praz réalisées sur :

- le tri et le recyclage des déchets,
- le gaspillage alimentaire
- la prévention,
- le compostage,
- le ramassage des déchets,
- le papier recyclé,
- le troc de livres.

→ Compostage des déchets organiques

Des composteurs électromécaniques ont été mis en place à Pralognan (UCPA) et à Courchevel (Hotel l'Apogée) sur la saison d'hiver 2019/2020.

Cette expérimentation a permis de produire les quantités suivantes de compost :

- 800 kg à l'UCPA (Pralognan)
- 330 kg à l'hôtel l'Apogée (Courchevel)

Au niveau technique, la qualité et le niveau d'humidité du broyat sont essentiels pour le bon fonctionnement du dispositif. La saisonnalité de l'activité des établissements en station est un obstacle à la mise en œuvre de composteurs électromécaniques. Le dispositif est toutefois très intéressant et serait plus adapté pour une utilisation à l'année (habitat permanent, cantines scolaires,...).

En complément, 3 sites de compostage collectif ont été installés et 24 composteurs individuels distribués.

→ **Autres actions**

- Ateliers zéro déchet auprès des habitants et des touristes : furoshiki (emballages en tissus), tawashi (éponges lavables), cosmétiques.
- Incitation au tri sélectif dans les établissements touristiques : distribution gratuite de 4000 sacs de précollecte en papier kraft à destination de 10 hébergeurs volontaires afin de permettre aux vacanciers de trier les déchets dans leur location durant leur séjour ;
- Plus de 60 professionnels des stations de Courchevel, Méribel, Pralognan-la-Vanoise, Champagny-en-Vanoise et Brides-les-Bains visités pour rappeler les consignes de tri des déchets. Deux formations auprès des équipes d'établissements.
- Participation à l'organisation du Tour de France au col la Loze le 16 septembre : sensibilisation et organisation du tri des déchets.

— **Consultances architecturales**

Chaque année, un architecte assure le service de consultance architecturale proposé aux porteurs de projets immobiliers. L'architecte, du cabinet Jean-Paul Faure, intervient le deuxième mardi après-midi de chaque mois, sur rendez-vous. En 2020, **37 personnes ont bénéficié de conseils** pour réaliser leur projet. Cette année les rendez-vous ont eu lieu à la fois en présentiel et en visioconférence.

— **Développement économique et attractivité du territoire**

→ **Les zones d'activité économiques**

En application de la Loi Notre du 7 août 2015, la Communauté de communes dispose dorénavant de la compétence relative à l'aménagement et à la gestion des Zones d'Activité Économique (ZAE) d'intérêt communautaire.

Deux ZAE sont concernées : La Prairie à Bozel et l'Epeney à Champagny-en-Vanoise. Elles ont vocation à répondre aux besoins exprimés par les acteurs économiques locaux du secteur de l'artisanat et de la petite industrie.

ZAE La Prairie : L'ensemble des 6 lots la composant sont commercialisés pour un total de 5 906 m². En effet, les 3 derniers ont été cédés en 2020, de telle sorte que le budget sera clôturé en 2021.

ZAE L'Epeney : Au 31 décembre 2020, 7 parcelles ont d'ores et déjà été cédées sur un total de 9 parcelles disponibles à la commercialisation, tandis que les 2 parcelles restantes ont fait l'objet d'une promesse de vente. La superficie totale de la zone cédée ou à céder s'élève à 6 139 m².

La création d'une troisième ZAE d'intérêt communautaire est en phase de démarrage sur la commune des Allues, au lieu-dit de l'Ecovet. D'une superficie potentielle de 2 hectares, cette zone pourrait accueillir, d'après les premières études, jusqu'à quinze entreprises d'artisanat et de petite industrie pour une fourchette allant de 4500m² à 7300m² d'emprise commercialisable.

Un avant projet sommaire a été présenté à la commune des Allues au mois de septembre 2019. Deux scénarii, caractérisés chacun par des modes d'urbanisation distincts (hameau discret / hameau ouvert), se distinguent à l'heure actuelle.

La poursuite du projet fera l'objet d'un arbitrage de la part des élus communaux et communautaires notamment au regard des coûts élevés à mobiliser pour viabiliser la zone qui ne permettent pas d'équilibrer l'opération.

— Le tourisme

→ *Vallée de Bozel Tourisme*

Animations et événements :

L'année 2020 a été marquée par le contexte sanitaire qui a affecté le tourisme de manière générale et avec lequel il a fallu composer, notamment avec la mise en place de protocoles sanitaires (regroupements interdits, nombre de personnes limités dans l'OT etc...)

Ainsi, il a fallu s'adapter pour maintenir les animations et les trails, mais certaines animations n'ont pas pu avoir lieu.

En suivant les protocoles, les animations et événements touristiques ont pu avoir lieu :

- En hiver : Calèche de Noël, visites FACIM
- En été : Animations sur les 4 communes :
 - Sorties FACIM : rencontre insolite et pause lecture (19 personnes au total).
 - Sorties Montagne Découverte (accompagnateur en moyenne montagne) : sur le thème de la photographie (17 personnes au total).
 - Sorties ONF : sur le thème de la gestion de la forêt, de la vie de ses occupants et de la zone Natura 2000 (43 personnes au total).

Suite à la convention passée avec la Mairie de Bozel, l'OT s'est occupé de l'exposition de la Tour Sarrazine : recrutement des exposants, organisation des animations et communication.

Le weekend des trails de Bozel - Mont Jovet a dû être reporté compte tenu du contexte, il a eu lieu fin août (prévu initialement fin juin).

Les courses enfants n'ont pas pu avoir lieu. La météo du weekend a été très mauvaise ce qui a été très défavorable pour les inscriptions. Le maintien de la course a tout de même été apprécié par les participants. D'un point de vue humain, cela a permis aux bénévoles de pouvoir se retrouver et de passer un moment agréable.

Communication :

Un gros travail a été fait pour garder le lien avec les socioprofessionnels dès le premier confinement. Toutes les informations pouvant leur être utiles (informations sur les différentes aides etc...) leur ont été transmises. Un recensement des commerces ouverts et des options proposées par ceux qui ne l'étaient pas a été publié et mis à jour régulièrement sur le site internet de l'OT et partagé sur sa page Facebook.

Concernant les éditions, les brochures et plans des sentiers ont été réédités et un nouveau plan de la base de loisirs a vu le jour.

Des vidéos ont été élaborées pour la promotion de la destination en été et en hiver.

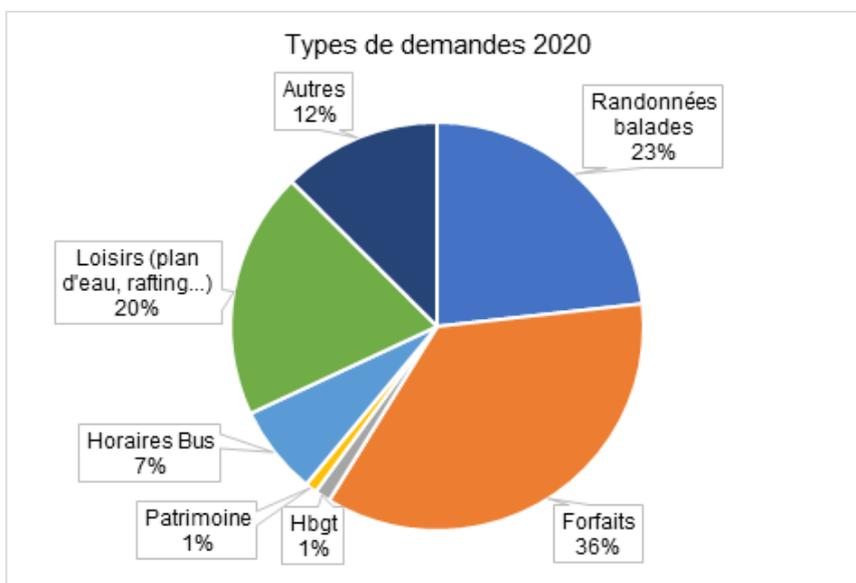
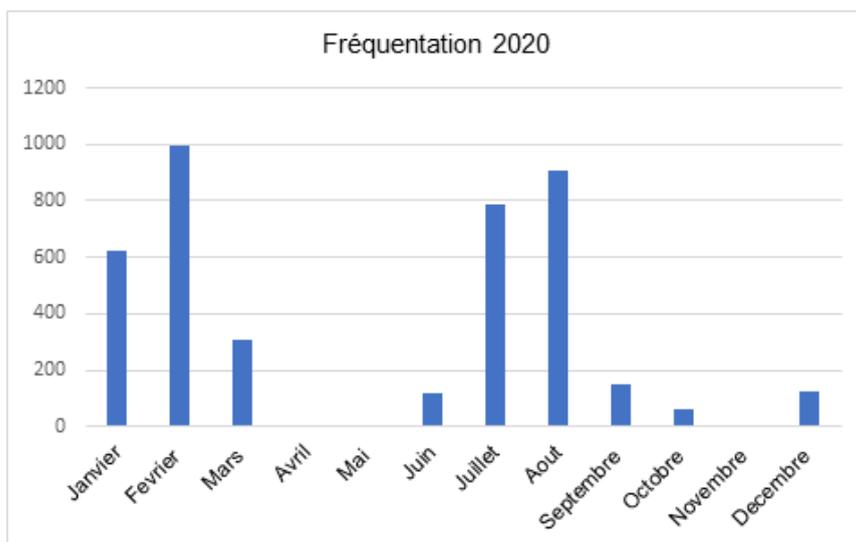
Accueil et services aux visiteurs :

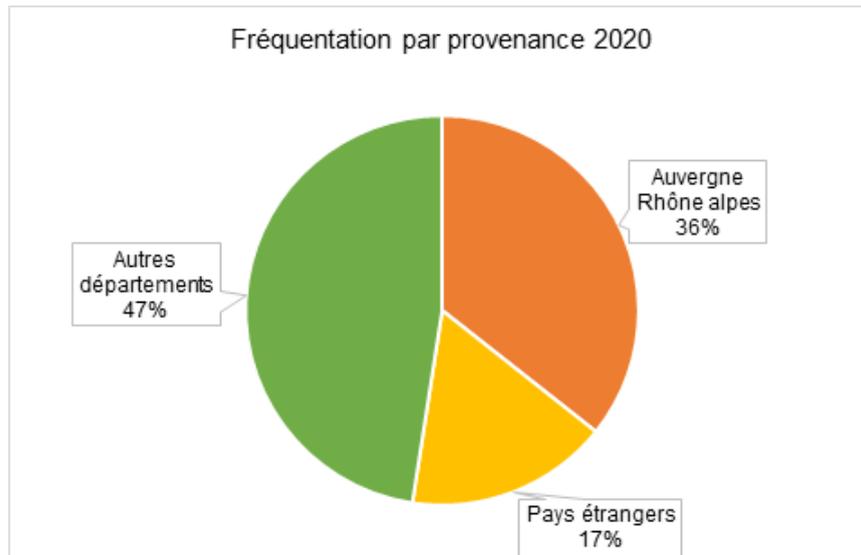
L'OT a toujours été joignable par téléphone ou par mail aux horaires habituels, le service a été maintenu ainsi que les services annexes (vente forfaits S3V, carte de pêche, location court de tennis...) lorsque cela était possible.

Le point info du plan d'eau a été ouvert comme les autres années durant juillet et août. L'accueil a subi des changements : mise en place d'un plexiglass, de distributeur de gel hydroalcoolique et limitation du nombre de personnes en front office.

Vallée de Bozel Tourisme en quelques chiffres c'est :

- 4068 contacts à l'accueil en 2020, les mois les plus importants sont février et août. 98 demandes est le nombre maximum de demandes dans une journée ;
- 36 440 utilisateurs du site internet, 2 865 abonnés sur la page Facebook Vallée de Bozel Tourisme, 7 153 personnes atteintes au maximum sur une publication (ouverture de la Base de loisirs).





→ **Tourisme Val Vanoise**

Itinéraires VTT VAE :

Le projet d'itinéraires VTT VAE lancé par l'APTV a vu le jour en 2020. Au total 31 itinéraires ont été balisés sur la Tarentaise Vanoise, dont 10 sur Val Vanoise. Ce balisage a été fait par le bureau d'étude Atemia et en lien avec les communes. En termes de communication, des topos sont mis à disposition dans les OT et les itinéraires sont détaillés sur l'application RandoVanoise. Une phase 2 est prévue en 2021 avec des équipements supplémentaires.

Exposition photographique FACIM :

Initié par la FACIM, le projet d'exposition photographique en extérieur, à l'échelle de la Tarentaise, a été mis en place durant le printemps. Ainsi, 8 photos ont été déposées sur Val Vanoise aux abords des routes et à proximité des installations EDF. Un document présentant l'exposition a été distribué dans les OT.

— **Ressources**

Les missions de la direction des ressources consistent à administrer l'ensemble des fonctions support de Val Vanoise : moyens internes, finances, ressources humaines, affaires juridiques, assemblées, commande publique, gestion locative, assurances.

Elles s'articulent autour de 4 services :

- les finances (2 agents permanents),
- les ressources humaines (3 agents permanents),
- la commande publique (1 agent permanent),
- les moyens internes (3 agents permanents).

→ **Le services des ressources humaines**

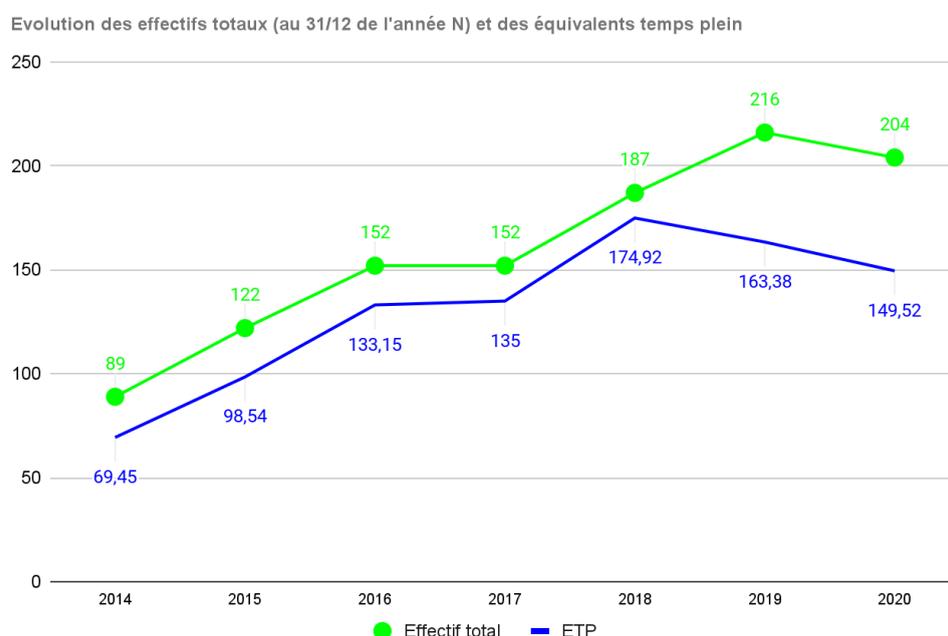
En 2020, Val Vanoise, ce sont 120 postes permanents au tableau des effectifs (soit 4 de plus qu'en 2019), ainsi répartis :

- 6 postes d'attachés territoriaux ;
- 5 postes de rédacteurs territoriaux ;

- 5 postes d'adjoints administratifs ;
- 2 postes d'ingénieurs territoriaux ;
- 6 postes de techniciens territoriaux;
- 32 postes d'adjoints techniques ;
- 1 poste d'agent de maîtrise ;
- 5 postes d'animateurs ;
- 19 postes d'adjoints d'animation ;
- 10 postes d'Éducatrices de jeunes enfants ;
- 1 poste de puéricultrice ;
- 27 postes d'agents sociaux/auxiliaires de puéricultures.

Ces effectifs permanents sont complétés par l'embauche régulière d'agents contractuels recrutés sur la base de besoins ponctuels, notamment saisonniers. On compte 96 agents titulaires et 88 agents contractuels au 31 décembre 2020. 11 agents ont été mis en stage dans le courant de l'année 2020 et plusieurs agents se sont vus proposer des contrats de 3 ans renouvelables, ceci dans un souci de déprécarisation des emplois.

Ci-après sont présentées les principales statistiques de la collectivité.



Entre 2019 et 2020, le nombre d'agents présents au 31 décembre a diminué notamment en raison de la pandémie de Covid-19 qui a contraint à réduire le nombre de contrats de travail saisonniers, que ce soit dans la direction de la collecte ou la direction de l'enfance. Le nombre d'équivalent temps plein amorce la même décrue et ceci malgré la création des postes de technicien logistique sur la direction de la collecte et de directrice adjointe sur l'EMA de Bozel.

L'évolution des effectifs par service est la suivante :

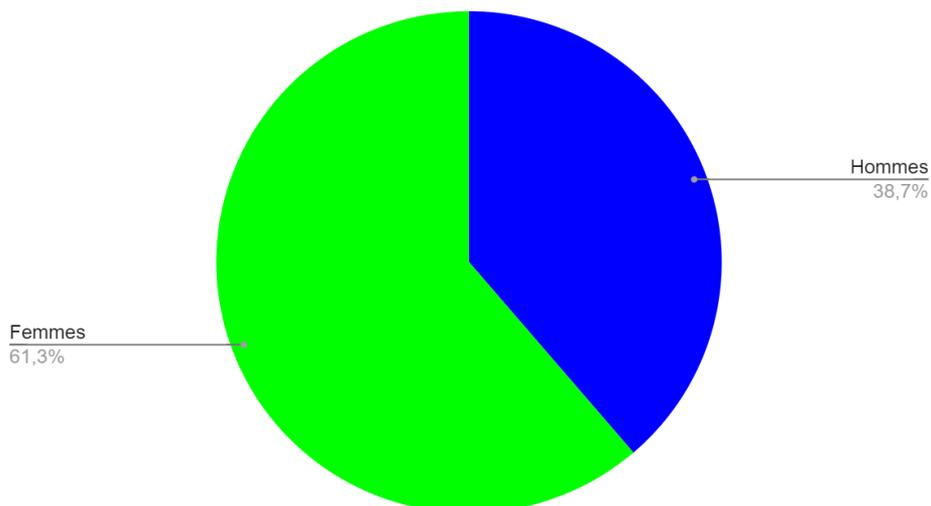
Effectifs par services	31/12/2019		31/12/2020	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Direction générale	7	3,24%	4	1,96%
Ressources	11	5,09%	10	4,90%

Services techniques	75	34,72%	62	30,39%
Service Enfance	99	45,83%	107	52,45%
Apprentis-CAE	1	0,46%	1	0,49%
Elus / autres	10	4,63%	9	4,41%
Agents en dispo	13	6,02%	11	5,39%
TOTAL	216	100,00%	204	100,00%

L'ensemble des effectifs est resté relativement stable entre 2019 et 2020. La direction des ressources a restreint ses effectifs à 10 agents au lieu de 11 (une personne en moins au service ressources humaines) tandis que la direction générale se voit restructurée à 4 agents. Comme évoqué précédemment, le service de la collecte a pu fonctionner avec moins d'agents au regard de la pandémie et des restrictions gouvernementales de 2020. Les effectifs de l'enfance ont connu une hausse, s'expliquant notamment par l'ouverture de la crèche de Bozel courant d'été 2020.

La répartition des effectifs par sexe est la suivante :

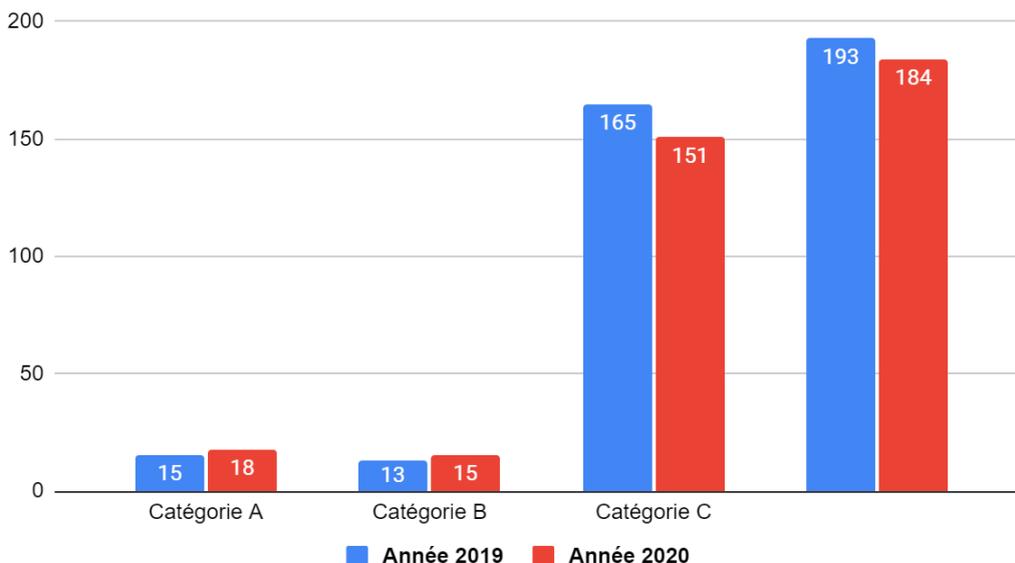
Répartition hommes/femmes au sein de Val Vanoise



La baisse du pourcentage d'hommes au sein de la collectivité s'explique en grande partie par la réduction du nombre de contrats à la collecte pour la saison 2020-2021. La répartition hommes femmes reste la même : plus d'hommes à la collecte des déchets, plus de femmes dans les crèches et les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

La répartition par catégorie est la suivante :

Evolution des effectifs en fonction de la catégorie (hors élus et agents en disponibilité)



Malgré une stabilisation relative des effectifs au sein de chaque catégorie, on peut noter une légère augmentation du nombre de catégorie A (avec l'embauche de 3 éducatrices de jeunes enfants) et du nombre de catégories B (avec la réussite au concours de deux agents anciennement en catégorie C).

L'année 2020 a été marquée par l'extension à toute la collectivité du logiciel de gestion du temps de travail (Incovar) dont le déploiement avait été initié en septembre 2019. La mise en place de ce dernier a permis une recentralisation et une dématérialisation des données (congés, absences) et permettra à terme un gain de temps pour l'ensemble des services quant à la gestion des ressources humaines : interfaçage direct avec la paie et planification harmonisée entre les différents services.

En termes de formation, la collectivité maintient une politique volontariste pour l'ensemble de ses agents et le service des ressources humaines s'emploie à inscrire ces derniers en formation autant que possible via le CNFPT et d'autres organismes qui sont devenus au fil du temps des partenaires réguliers. Les préparations aux concours sont privilégiées et cela commence à porter ses fruits au regard des réussites aux concours durant l'année 2020 (au nombre de 4).

→ Le service finances

Situation financière de la collectivité et perspectives

La situation financière de Val Vanoise reste saine, dans la continuité des années précédentes, avec un endettement faible (2,23 ans de capacité de désendettement contre une moyenne de 5,3 ans pour les EPCI de Savoie, seuil à ne pas dépasser 11 ans) et une bonne capacité à financer ses investissements (épargne nette de 11,9% contre 9% pour les EPCI de savoie).

Val Vanoise n'a pas augmenté ces taux de fiscalité en 2020, que ce soit pour la fiscalité additionnelle (taxe habitation / taxe foncière / Cotisation foncière entreprise) ou pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ces taux d'impositions restent inférieurs à la moyenne des autres EPCI de la Tarentaise.

Cette bonne situation financière permet d'aborder sereinement le financement d'un projet de territoire ambitieux pour le mandat 2020-2026. En effet, les nouveaux élus communautaires

envisagent de lancer un plan pluriannuel d'investissement d'un montant conséquent sur la durée du mandat (~26M€) pour structurer le territoire autour de deux grands projets :

- La création d'un centre technique communautaire et la restructuration complète du site du Carrey avec le déplacement de la déchetterie actuel (~12M€)
- Fin de l'harmonisation des modes de collecte des déchets sur le territoire Val Vanoise avec l'installation de points d'apport volontaire semi-enterrés sur les communes de Courchevel et Méribel (~8M€).

Ces deux projets ont de nombreux avantages pour les habitants du territoire Val vanoise (réduction du trafic routier, réduction de la pollution atmosphérique, prestation de meilleure qualité pour les utilisateurs de la déchetterie, prestation de meilleure qualité pour les usagers du service ramassage des ordures ménagères...) et permettra d'améliorer considérablement les conditions de travail des agents des services techniques de Val vanoise.

Gestion comptable

Le service finances traite l'intégralité des tâches comptables et financières de la collectivité (traitement des factures, bons de commandes, facturations, inventaire,...). Cela constitue un flux de documents budgétaires important et le service finances se doit d'être efficace dans la gestion de ce flux, tout en respectant scrupuleusement la réglementation et en assurant des contrôles systématiques.

De plus, il participe à la définition et à la mise en oeuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité qui se traduit par :

- l'élaboration des différents budgets de l'établissement et de ses activités annexes ;
- la mise en place d'outils de contrôle de gestion et de suivi des réalisations ;
- la préparation et le suivi du plan pluriannuel d'investissement et la gestion active de la dette ;
- la présentation de supports et d'outils d'aide à la décision des élus.

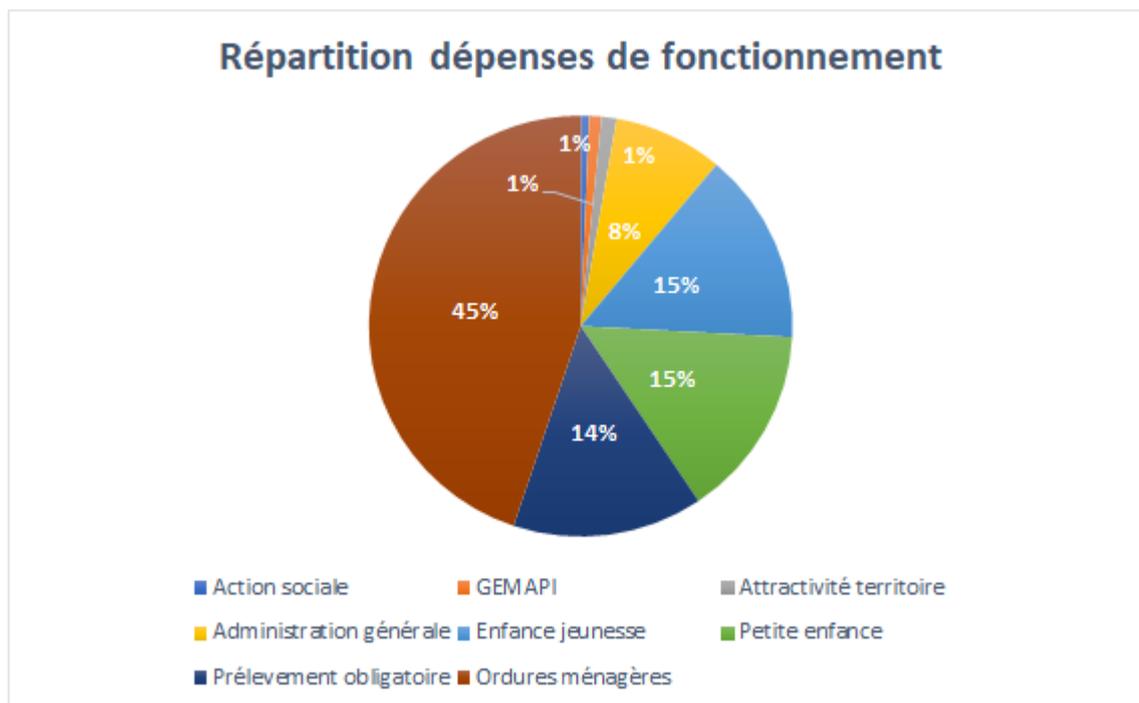
Lors du mandat 2014-2020, l'accent a été mis sur la structuration de la collectivité et des ces procédures de validation/engagement des dépenses publiques. Cela s'est traduit par la rédaction et la mise en place d'un règlement financier, ainsi que d'autres actions de sécurisation des flux.

Lors du mandat 2020-2026, l'accent sera mis sur l'optimisation et la rationalisation des fonds publics afin de générer un maximum d'économies sur les dépenses de fonctionnement afin d'éviter d'actionner le levier de la fiscalité dans un contexte où la CC Val Vanoise continue de développer ces services.

Investissements

Malgré la crise du COVID-19, les projets structurants du mandat 2014/2020 ont pu être terminés en 2020 avec l'ouverture de la Maison de santé pluridisciplinaire, le pôle petite enfance de Bozel et le siège administratif. L'ensemble des investissements sur cette période représentent 16,8M€ et ont pu être financés par grâce à une large part d'autofinancement (9M€), une campagne de recherche de subventions ambitieuse (3M€), tout en maintenant un niveau d'endettement bas (4,8M€ d'emprunt sollicité mais solde de plusieurs emprunts liés à la compétence OM).

La répartition des dépenses de la CCVV



La collecte des ordures ménagères représente le poste principal de dépenses de la Val Vanoise. Ce service est financé quasiment exclusivement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (97%, 7 M€), le reste étant par les recettes générées par les déchetteries et les reprises de matériaux.

Le deuxième poste de dépenses de la Val Vanoise correspond à toutes les activités liées aux temps de l'enfant. Ce service est financé en grande partie par l'impôt (60%, 5,7M€), mais bénéficie tout de même d'un financement substantiel de la CAF (27,5%, 1 M€) et des usagers de ces services (12,5%, 0,5 M€).

Les prélèvements obligatoires de l'Etat représentent une part importante du budget (14%, 1,8 M€). Les dépenses d'administration générale représentent moins de 10% de l'équilibre global du budget.

→ Le service commande publique

Le service commande publique de la Communauté de communes Val Vanoise est composé d'une seule personne dédiée aux marchés publics depuis septembre 2019.

En 2020, la commande publique de Val Vanoise a assuré la passation de 25 nouveaux marchés publics (1 lot = 1 marché public) et de 3 marchés subséquents (concernant les travaux de génie-civil et de terrassement pour la création de points d'apports volontaires à Champagny-en-Vanoise). Sur ces 25 marchés :

- 8 sont des marchés de fournitures,
- 8 sont des marchés de prestations de services,
- 5 sont des marchés de travaux,
- 4 sont des marchés de prestations intellectuelles.

13 ont été passés en procédure adaptée et 9 en procédure formalisée. Les 3 restants sont les marchés subséquents précités.

Sur les 23 marchés :

- 5 marchés ont été attribués à des ETI (entreprise de taille intermédiaire) et 18 à des TPE-PME (très petite et petite et moyenne entreprise),
- 16 marchés ont été attribués à des entreprises seules et 7 marchés à des groupements d'entreprises,
- 4 marchés ont fait l'objet d'une sous-traitance.

Val Vanoise a adhéré au groupement de commandes de fourniture de l'électricité pour les anciens tarifs bleu (< 36 kWh), dont le coordonnateur est le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES). A ce titre, Val Vanoise a choisi l'option "électricité verte" entraînant un surcoût de 0,032 centimes/kWh.

1 marché public a été déclaré infructueux pour insuffisance de concurrence (marché relatif à l'accompagnement à l'enseignement de l'anglais dans les écoles maternelles et élémentaires).

1 marché public a été résilié pour faute du titulaire (marché relatif à la fourniture d'un système d'information et d'optimisation de la gestion de la collecte des déchets).

En termes de montants engagés, hors les deux marchés précités et hors avenants, cela représente :

- 1 493 049,71 € HT pour les marchés de fournitures (montant important dû aux nouveaux marchés de fournitures de location des camions de collecte des déchets et du système pour l'optimisation de la gestion de cette même collecte)
- 501 513 € HT pour les marchés de prestations intellectuelles ;
- 471 994,27 € HT pour les marchés de travaux ;
- 404 024,82 € HT pour les marchés de services ;
- Total de 2 870 581,80 € HT.

En 2020, le service commande publique, en lien avec les services concernés, a entamé des négociations avec les candidats dès que la procédure le permettait dans 1 marché sur 2 (50%). Un chiffre en augmentation par rapport à 2019 où sur 22 négociations possibles, seules 2 avaient été engagées (9%).

Par rapport à la localisation des titulaires (hors le marché infructueux, le marché résilié et le marché de fourniture d'électricité), seuls 2 marchés ont été attribués à des entreprises siégeant sur le territoire de Val Vanoise (et uniquement pour des travaux), 9 à des entreprises du département et 11 à des entreprises de la région (non situées à Val Vanoise).

4 critères de sélection ont été utilisés et sont le prix, la valeur technique, le délai d'exécution / de livraison et les performances environnementales.

Sur les critères de sélection, le critère du prix est majoritaire dans 60% des marchés et le critère lié à la valeur technique l'est dans 24% des marchés. Concernant les deux autres critères (délai et performances environnementales), ils n'ont été présents respectivement que dans 6 et 2 marchés et n'ont jamais été majoritaires. A titre indicatif, le critère lié aux performances environnementales avait une pondération de 20% dans chaque marché où il a été utilisé.

Le service tend de plus en plus à l'insertion de nouveaux critères de sélection (insertion professionnelle et sociale, coût et cycle de vie, etc.) ainsi qu'à la diminution de la pondération du critère prix afin de privilégier entre autres la qualité des prestations. Également, le service entend garder le cap d'un marché sur deux négocié dès lors que la procédure le permet.

L'ouverture aux variantes sans réponse obligatoire à la solution de base, l'exigence de présenter des variantes (comme des variantes environnementales ou d'innovation) ou encore la dénomination des marchés avec des indications écologiques, sociales ou économiques sont quelques idées pour les futurs marchés publics que le service a en tête.

Le service améliore la transparence de ses marchés au niveau de l'analyse des offres en prévoyant directement dans le règlement de consultation la grille de notation, grille réalisée conjointement entre le service commande publique et le service concerné par le marché public. Les soumissionnaires ont ainsi, dès la phase de consultation, toutes les informations concernant les analyses des offres par Val Vanoise.

Du côté des assurances, que le service commande publique gère également, l'année 2020 se résume par la déclaration de 39 sinistres (contre 42 en 2019), dont :

- 8 relatifs à de la responsabilité civile, tous sans suite (12 en 2019),
- 4 relatifs à des dommages aux biens, mineurs puisque résultant d'accrochage entre camions de collecte et bâtiments (12 en 2019),
- 23 relatifs à des incidents concernant la flotte automobile (18 en 2019),
- 4 relatifs à des bris de machine (0 en 2019), dont 1 étant dû à la présence d'un extincteur dans un bac poubelle cassant le système de lève-conteneur du camion de collecte

Le montant pris en charge par l'assurance en 2020 sur l'ensemble de ces sinistres est de 57 440,83 €. Val Vanoise a, quant à elle, payé 9 550 € de franchise.

Dans l'optique d'une meilleure gestion de son patrimoine et afin de se mettre en conformité avec les obligations réglementaires liées à la transparence comptable, la Communauté de communes Val Vanoise doit assurer le recensement de ses biens mobiliers et tenir un inventaire physique et comptable. En lien avec les services patrimoine et aménagement et moyens internes, le service a ainsi commencé un inventaire.

En 2020, le patrimoine mobilier de la maison de santé et de l'enfance ainsi que du nouveau siège communautaire a été inventorié, c'est-à-dire étiqueté puis intégré dans un logiciel dédié. Le service commande publique, en collaboration avec les services précités, souhaite finaliser l'inventaire de l'intégralité du patrimoine mobilier de Val Vanoise en 2021, tout en mettant en place une procédure de contrôle annuel. Cela permettra également de faciliter l'organisation des transferts de biens entre les différents sites le cas échéant.

→ Le service des moyens internes

Le service est composé de 3 agents permanents dont les missions principales s'articulent ainsi :

- Accueil, accompagnement et renseignement au public aussi bien au téléphone que physiquement.
- Réception du courrier et traitement de ce dernier ;
- Affichage des informations légales ;
- Gestion des ressources utilisées par les agents de Val Vanoise ;
- Organisation et gestion des systèmes d'information ;

Le pôle accueil, maillon du service des moyens internes est la vitrine de Val Vanoise, à ce titre il doit se tenir à un haut niveau d'exigence tant dans les réponses apportées aux usagers qu'au travers de ses missions de service support.